Les samaritains de Genève et la guerre : 2e rapport

Autor(en): **Schmidely, L.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 5

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-548961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les samaritains de Genève et la guerre (2e rapport)

Extrait du 2e rapport sur le service médical des internés civils à Genève, adressé à M. Edouard Audéoud, commissaire fédéral (période du 5 janvier au 2 mars 1915).

A. Considérations générales et statistique médicale

Le 5 janvier j'ai repris mon service à l'infirmerie des internés civils, rue de Berne. Absent pendant deux jours pour cause d'indisposition, j'ai été remplacé par les docteurs Bétrix et Turrettini.

Le nombre des malades traités à l'infirmerie a été de 836; quelques personnes ayant présenté des lésions multiples, le total des cas mentionnés dans la statistique est de 878. Comme dans l'exercice précédent, le nombre des cas de maladies contagieuses a été peu considérable: 1 fièvre typhoïde, 1 scarlatine, 1 rougeole (tous guéris).

En revanche, le nombre des internés atteints d'affections parasitaires (gale, phthiriase) a été toujours en augmentant et a fini par atteindre des proportions telles que dans certains convois tous les malades étaient plus ou moins couverts de vermine.

Quant à la coqueluche, nous en avons noté deux cas avérés, mais il y a lieu de croire que beaucoup d'enfants classés sous la rubrique « catarrhe bronchique » étaient en réalité atteints de cette affection. Nous avons envoyé 17 malades à l'Hôpital cantonal ou à la Clinique infantile.

Tous les membres de la Société des samaritains ont continué à s'acquitter de leur tâche à mon entière satisfaction et je désire leur réitérer ici l'expression de ma reconnaissance et de mon admiration.

Statistique

Maladies infectieuses spécifiques	35	cas
Appareil digestif et annexes .	141	»
Appareil respiratoire	193	»
Appareil circulatoire	68	»
Système nerveux	71	»
Organes génitaux et appareil urinaire	11	»
Dermatoses	104	»
Maladies des yeux	23	»
Maladies du nez et des oreilles	7	»
Squelette et articulations . .	14	»
Contusions, plaies, abcès . . . (dont contusions 3, plaies contuses diverses, plus ou moins infectées 65, plaies par éclat d'obus 2, plaies par balles 2, abcès et panaris 29, excoriations et ulcères des pieds ou des mains 25, brûlures 22)	154	»
Divers (faiblesse générale, fatigue, état sénile)	57	»
Total	878	cas

Le nombre des décès a été de 6:

Tuberculose pulmonaire	1
Pleurésie	1
Pneumonie	2
Bronchite chronique	1
Sénilité, faiblesse cardiaque	1
Total	6

Genève, le 18 mars 1915.

Signé: Dr J. Keser.

B. Rapport de la Société des samaritains de Genève

Cette seconde période a été caractérisée par des convois qui, en général, sont restés peu de temps à Genève (3 à 4 heures). Le service médical a donc dû accomplir sa tâche beaucoup plus rapidement qu'auparavant, ce qui a parfois été assez pénible.

L'état de saleté et les parasitoses diverses dont sont victimes la majorité des internés ou réfugiés arrivant d'Allemagne, rendent difficile l'exécution rapide des divers traitements. Néanmoins, samaritaines et samaritains ont fait leur devoir sans hésitation ni répugnance, malgré les risques de contamination.

Matériel. — Le service médical a fonctionné avec le matériel de la Société des samaritains (instruments, appareils, pansements, certains médicaments). L'alimentation des malades, les médicaments spéciaux et divers accessoires d'épicerie ont été fournis aux frais du Bureau de rapatriement.

Les paillasses et les oreillers ont été livrés par la ville de Genève, qui en a effectué le remplacement toutes les fois que cela a été nécessaire.

Locaux. — Le service médical est installé, comme auparavant (voir *Croix-Rouge* d'avril 1915).

Les douches, les prises d'eau chaude nous ont été extrêmement utiles.

Le grand nombre de malades et la rapidité avec laquelle nous avons dû travailler, ont fait sentir plusieurs fois l'insuffisance des locaux, ce qui a compliqué quelque peu le service. Malheureusement, il n'y a pas d'extension possible et il n'est pas en notre pouvoir de remédier à cette situation défectueuse.

Répartition du service. — Les sauveteurs samaritains ont assuré le service aux arrivées, à la gare de Cornavin, aux départs, en tramway ou en chemin de fer, aux repas, aux cantonnements, et ont effectué le triage des malades à l'arrivée et leur transport à l'infirmerie. Ils ont assisté nos ambulancières dans beaucoup de cas.

Les ambulancières samaritaines ont donné les soins aux malades; elles sont intervenues pour les cas les plus divers, ainsi que la statistique le fait constater.

Il n'y a pas eu de garde de nuit.

Hôpitaux. — L'Hôpital cantonal et ses annexes a reçu les malades dont l'état ne permettait pas un plus long voyage. Nous remercions la Direction de cet important établissement pour toute l'obligeance qu'elle a mise dans nos rapports avec elle.

Hygiène et prophylaxie. — Les prescriptions légales concernant les maladies contagieuses ont été observées strictement. Le service cantonal d'hygiène nous a toujours facilité notre tâche et nous lui en sommes reconnaissants.

Transports. — A. *Automobiles.* Certains convois ont comporté jusqu'à 35 personnes invalides, à transporter de la gare à notre infirmerie, rue de Berne.

Ces évacuations ont été faites à l'aide de voitures automobiles, généreusement mises à notre disposition. Mme Ernest Pictet nous a laissé sa voiture en permanence, et, à plusieurs reprises, MM. A. Blanchet, René Cramer et Dumontay ont joint leurs automobiles à celle du service régulier. Que ces personnes reçoivent ici l'expression de notre gratitude pour leur attention, fort appréciée des nombreux vieillards, malades, infirmes, enfants en bas âge, qui en ont profité.

B. *Transports à courte distance.* Ces transports ont été faits par les sauveteurs samaritains, à bras ou avec brancards, à la gare, dans les locaux ou à l'infirmerie.

Frais. — Le compte des frais, payés à la Société des samaritains pour la seconde période, a été de 245 francs.

Genève, le 18 mars 1915.

Signé: L. SCHMIDELY.